



SÉANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame HELOU-DEVILLERS Muriel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2026.

Présents : Mmes HELOU-DEVILLERS, POITOU, BETARD
MM. DEBORDES, GERVAIS, MIMAUT, NOMBALIER, Mmes, PIPET, BLAIS.

Absents/excusés : Mme BERGE, FERNANDES, AUBINEAU-GEAY, M. MORISSEAU.

Secrétaire de séance : Anne-Marie POITOU

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire.

- Adoption du CFU 2025 et affectation du résultat : commune et lotissement la forêt
- Proposition d'achat local commercial
- **Délibération annuelle pour AFL**
- Motion pour la défense de la ligne 10 TER « BRESSUIRE-THOUARS-SAUMUR »
- **Adoption du projet DSH**
- **Fonds concours Eaux pluviales 2026**
- Convention avec La halte du cœur
- **Convention avec l'association « Les Papillons »**
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 03 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour N° 1 :

→ Adoption des comptes financier unique 2025 et affectation du résultat

→ Adoption du compte financier unique 2025.

16700 - COMMUNE :

Afin de voter le CFU, voici le récapitulatif des dépenses de l'année 2025 par section :

DCM
N° 2026-08
Reçue en
Préfecture
le
18/03/2026

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 928 867.11€

Recettes : 1 122 052.09€

Soit un résultat de l'exercice 2025 de 193 184.98€ auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 316 801.51€ d'où un résultat total de l'exercice 2025 de 509 986.49€.

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses : 675 022.30€

Recettes : 693 065.80€

Soit un résultat d'exercice 2025 de 18 043.50€ auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de -268 582.89€ d'où un résultat total d'exercice 2025 de -250 539.39€

Les Restes à réaliser s'élèvent à :

Dépenses : 42 837.27€

Recettes : 204 998.85€

Soit un solde de 162 161.58€ qui viennent amoindrir le déficit total de l'exercice 2025 soit un besoin en financement de 88 377.81€

Attention : le maire ne prend pas part au vote du CFU, c'est le doyen qui fait voter l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

VOTE POUR : 8

DCM
N° 2026-09
Reçue en
Préfecture
le
18/03/2026

→ Affectation du résultat 2025 budget Commune.

Le résultat de l'exercice 2025 s'élève à **421 608.68€**, soit le résultat de fonctionnement de 509 986.49€ - le besoin en investissement de 88 377.81€.

ESTIMATION RESULTAT EXERCICE 2025-COMMUNE DE L'ABSIE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total DEPENSES (Mandats émis) (A)	928 867,11 €	Total DEPENSES (Mandats émis) (C)	675 022,30 €
Total RECETTES (Titres émis) (B)	1 122 052,09 €	Total RECETTES (Titres émis)(D)	693 065,80 €
Résultat de l'exercice 2025 (B-A)	193 184,98 €	Résultat (D-C)	18 043,50 €
Résultat antérieur reporté (C)	316 801,51 €	Résultat antérieur reporté	-268 582,89 €
Résultat de l'exercice 2025 (B-A+C)	509 986,49 €	TOTAL SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (E)	-250 539,39 €
Intégration résultat du CCAS (budget dissous)		Intégration résultat du CCAS (budget dissous)	
		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	42 837,27 €
		RECETTES	204 998,85 €
		SOLDE R.A.R. (F)	162 161,58 €
		BESOIN DE FINANCEMENT	88 377,81 €

EXEMPLE SIMULATION AFFECTATION DU RESULTAT		
INVESTISSEMENT AU R 1068	88 377,81 €	0,00 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT 002	421 608,68 €	0,00 €
INTEGRATION RESULTAT CCAS dissous	0,00 €	
		0,00 €

Pour rappel, le résultat du budget CCAS sera intégré au budget primitif 2026 de la commune, suite à la décision d'intégrer le budget CCAS dans le budget *commune* rendue exécutive par délibération D25_CNE_46 du 29/04/2025.

Le résultat du budget CCAS s'élève à **3 311.95€** (1 100.31€ en résultat de fonctionnement et 2 211.64€ en résultat d'investissement) qui se cumuleront aux **421 608.68€** de la commune soit un report en recette de fonctionnement de **424 920.63€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

16701 – LOT. LA FORET :

→ Adoption du compte financier unique 2025 du budget Lotissement de la Forêt.

Aucune opération sur le budget « lotissement de la forêt en 2025 ».

Attention : le maire ne prend pas part au vote du CFU, c'est le doyen qui fait voter l'assemblée.

VOTE POUR : 8

DCM
N° 2026-10
Reçue en
Préfecture
le
18/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

→ Affectation du résultat 2025 budget lotissement la forêt.

Voir document joint.

ESTIMATION RESULTAT EXERCICE 2025- Lotissement de la Forêt L'ABSIE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total DEPENSES (Mandats émis) (A)	0,00 €	Total DEPENSES (Mandats émis) (C)	0,00 €
Total RECETTES (Titres émis) (B)	0,00 €	Total RECETTES (Titres émis)(D)	0,00 €
Résultat de l'exercice 2025 (B-A)	0,00 €	Résultat (D-C)	0,00 €
Résultat antérieur reporté (C)	-0,61 €	Résultat antérieur reporté	-86 815,71 €
Résultat de l'exercice 2025 (B-A+C)	-0,61 €	TOTAL SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (E)	-86 815,71 €
		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	0,00 €
		RECETTES	
		SOLDE R.A.R. (F)	0,00 €
		BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €
EXEMPLE SIMULATION AFFECTATION DU RESULTAT			
INVESTISSEMENT AU R 1068	0,00 €	0,00 €	
REPORT EN FONCTIONNEMENT 002	-0,61 €	0,00 €	
TOTAL EN FONCTIONNEMENT 002	-0,61 €	0,00 €	
REPORT EN INVESTISSEMENT 001(D)	-86 815,71 €		
Pour rappel : Résultat exercice 2023	0,00 €	Pour rappel : Résultat exercice 2024	0
affectation au R 1068 en 2023 :	0,00 €	affectation au R 1068 en 2024 :	0,00 €
Report en fonctionnement en 2024 :	0,00 €	Report en fonctionnement en 2025 :	0,00 €

DCM
N° 2026-11
Reçue en
Préfecture
le
18/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2026-12
Reçue en
Préfecture
le
18/03/2026

***Ordre du jour N° 2 :**

→ Offre d'achat pour le local commercial.

Suite à une visite du local commercial, l'agence immobilière à la lucarne a reçu une offre écrite d'un montant de 15 000.00€ frais d'agence inclus soit 10 000.00€ net vendeur. L'acquéreur souhaite créer des logements et un commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 3 :**

→ Approbation de la garantie d'emprunt auprès d'AFL.

Point reporté au prochain conseil.

Ordre du jour N° 4 :

→ Motion pour la défense de la ligne 10 du TER « BRESSUIRE-THOUARS-SAUMUR

Lors du dernier conseil communautaire en date du 3 février 2026, une Motion pour la défense de la ligne 10 du TER "BRESSUIRE-THOUARS-SAUMUR" a été adoptée.

Lors de cette réunion, il a été demandé aux communes d'adopter cette même Motion.

Le conseil municipal demande par ailleurs :

- Que cette motion soit portée par l'ensemble des élus locaux, afin de démontrer notre unité face aux décideurs nationaux et régionaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour N° 5 :

→ Adoption du projet DSH sur le site de l'ancien collège

Reporté au prochain conseil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour N° 6 :

→ Convention Fonds concours Eaux Pluviales rue de la poste :

Reporté au prochain conseil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2026-13
Reçue en
Préfecture
le
18/03/2026

Ordre du jour N° 7 :

→ Convention avec l'association « La Halte du cœur » :

Pour faire suite à la rencontre du mercredi 4 mars avec Monsieur Jean-Claude OLIVIER, directeur de l'association « La halte du cœur », association qui apporte une aide alimentaire participative de qualité aux populations rurales en situation de précarité. Elle est animée par des salariés et des bénévoles qui partagent les mêmes valeurs de solidarité et défendent l'idée selon laquelle il est possible de bien manger en gardant sa dignité. L'association redistribue des invendus industriels.

L'association disposerait grâce à la convention d'un droit d'occupation du domaine public non constitutives de droits réels. Elle est donc régie par les seules règles du droit administratif, notamment des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et échappe aux autres règles en matière de location. Cette convention n'accorde aucun droit à la propriété commerciale.

La convention est signée pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à la convention.

Une participation est demandée aux familles à chaque livraison, les familles s'inscrivent et sont acceptés suite à des critères de ressources.

Pour le moment, 6 familles de l'Absie sont inscrites et se rendent à Parthenay pour récupérer leur colis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour N° 8 :

→ Convention avec l'association « Les Papillons » :

Reporté au prochain conseil.

***Informations et questions diverses**

➤ Terrasse EHPAD

L'EHPAD a demandé d'utiliser le parking devant l'établissement afin que les résidents puissent s'installer sur une terrasse pendant la période estivale.

La séance est levée à vingt heures et vingt-sept minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et les membres présents ont signé au registre après lecture faite.

DCM
N° 2026-14
Reçue en
Préfecture
le
18/03/2026

SÉANCE DU 12 MARS 2026

Le Maire,
M. HELOU-DEVILLERS

La Secrétaire de séance,
A-M POITOU

M.-L. BETARD

A.-M. POITOU

F. DEBORDES

C. MIMAUT

M. FERNANDES

H. BLAIS

~~C. GEAY~~

~~P. BERGE~~

C. PIPET

~~N. MORISSEAU~~

H. NOMBALIER

F. GERVAIS